

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 octobre 2010**

Décision n° **B-2010-1849**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Autorisation donnée à la société Batigère de déposer des demandes de permis de démolir et de construire sur les tènements communautaires situés 57 à 63, rue Montesquieu à Lyon 7°, cadastrée sous les numéros 1, 8 et 9 de la section AM

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A., Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Darne J. (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna, Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A.), Mme Peytavin.

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Vesco.

Bureau du 11 octobre 2010**Décision n° B-2010-1849**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Autorisation donnée à la société Batigère de déposer des demandes de permis de démolir et de construire sur les tènements communautaires situés 57 à 63, rue Montesquieu à Lyon 7°, cadastrée sous les numéros 1, 8 et 9 de la section AM**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire des tènements situés 57 à 63, rue Montesquieu à Lyon 7°, cadastrés sous les numéros 1, 8 et 9 de la section AM, pour une contenance d'environ 700 mètres carrés.

Afin de pouvoir réaliser un programme de logement avec la création de 18 logements sociaux, la société Batigère a sollicité la Communauté urbaine pour que ces tènements lui soient cédés.

Sans attendre l'aboutissement de cette cession en cours de transaction et afin de ne pas retarder, le cas échéant, la réalisation de ce projet, il est proposé d'autoriser d'ores et déjà Batigère, ou toute société ou personne se substituant, à déposer des demandes de permis de construire et de démolir ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la société Batigère ou toute société ou personne se substituant à déposer des demandes de permis de construire et de démolir, portant sur les tènements communautaires situés 57 à 63, rue Montesquieu à Lyon 7°, cadastrés sous les numéros 1, 8 et 9 de la section AM, afin de pouvoir réaliser un programme de logement avec la création de 18 logements sociaux.

2° - Précise que cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 octobre 2010.